



MODALITÉS – COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES POUR LES CARTES GRAND PUBLIC ET POUR PME ET AVIS PAR COURRIEL – RELEVÉ PRÊT A CONSULTER

Dans les présentes modalités, « convention » désigne les présentes modalités – Communications électroniques pour les Cartes grand public et pour PME et Avis par courriel – Relevé prêt à consulter; « nous », « notre », « nos » et « Banque Amex » désignent la Banque Amex du Canada, ses successeurs et ses ayants droit; « vous », « votre » et « vos » désignent le titulaire de la Carte principale ou un autre client admissible; « service » désigne les services électroniques ou en ligne que nous utilisons pour transmettre les communications; « compte » désigne le ou les comptes-Cartes du titulaire de la Carte principale inscrits sur le formulaire, toute Carte supplémentaire associée aux comptes-Cartes du titulaire de la Carte principale, tout compte-Carte subséquent, additionnel ou de remplacement ou tout autre compte admissible (le cas échéant); « convention Amex » désigne la convention du titulaire conclue avec la Banque Amex, la fiche d'information ou toute entente relative à un compte, le cas échéant; « communications » désigne les relevés de compte comprenant le sommaire du programme de récompenses, le cas échéant, et tout autre avis et renseignement concernant le compte ainsi que des modifications à la convention Amex et d'autres communications.

En indiquant que vous avez lu et accepté la présente convention et en vous inscrivant au service ou si vous y êtes déjà inscrit, vous autorisez, acceptez et reconnaisssez ce qui suit :

vous avez reçu, lu et accepté les modalités de la présente convention; tous les renseignements que vous avez fournis sont exacts et complets; vous êtes le titulaire de la Carte principale inscrit au ou aux comptes-Cartes ou notre client pour un autre compte admissible au service; et vous aimerez recevoir par courriel des offres spéciales et des messages d'information de nous si vous avez sélectionné cette option ou avez donné votre consentement autrement. La présente convention complète la convention Amex que vous avez conclue avec nous et s'y ajoute. La présente convention ne s'applique pas aux Cartes affaires American Express, à l'exception des Cartes affaires pour les PME American Express.

À compter de maintenant, vous consentez à ce que nous puissions vous transmettre des relevés, certains avis, dont des modifications à une convention, et d'autres renseignements par voie électronique, y compris par courrier électronique, en les affichant sur un site Web d'American Express, dont www.americanexpress.ca, et au moyen des Services en ligne accessibles sur ce dernier, et vous désignez par les présentes les systèmes d'information par lesquels nous pouvons vous transmettre de telles communications comme étant les systèmes d'information par lesquels vous acceptez de recevoir de telles communications. Il vous incombe de vous inscrire et de demeurer inscrit aux Services en ligne, de sélectionner et de mettre à jour vos code d'utilisateur et mot de passe, d'accéder rapidement aux communications, de les imprimer ou de les enregistrer et de nous informer du changement de votre adresse électronique ou de vos autres coordonnées. Les communications resteront généralement accessibles en ligne pendant une période minimale de soixante (60) jours. Si vous êtes titulaire d'un compte grand public, vous pouvez retirer votre consentement en tout temps relativement à la réception de relevés et d'autres renseignements par voie électronique. Vous pouvez imprimer ou enregistrer le présent consentement.



Une fois que vous serez inscrit à l'option de relevés exclusivement en ligne, vous convenez que nous pourrions cesser de vous envoyer la version papier des communications. Nous pouvons vous envoyer un avis par courriel ou autrement, s'il y a lieu, vous informant que les communications peuvent être consultées au moyen des Services en ligne au www.americanexpress.ca/servicesenligne ou d'un autre site Web ou au moyen de toute autre méthode de communication électronique dont nous vous informerons. Si vous vous inscrivez à l'option des relevés exclusivement en ligne de ce, les communications remplaceront les relevés de facturation et les relevés de récompenses imprimés, le cas échéant, et certains autres avis sur les comptes et renseignements envoyés par la poste, mais les chèques et certains bons pourraient encore être transmis par la poste.

Vous convenez qu'il est de votre responsabilité d'accéder à votre relevé par voie électronique et de vérifier régulièrement si celui-ci est accessible et d'accéder à tout avis et renseignement autorisé par la loi, et à toute autre communication que nous pouvons vous fournir par voie électronique même si vous ne recevez pas d'avis par courriel ou autrement.

Vous convenez que nous pouvons vous faire parvenir des communications à l'aide d'un moyen électronique permis par la loi, y compris par courrier électronique, en les affichant sur un site Web d'American Express, au moyen de liens indiqués sur un relevé ou un autre avis ou à l'aide d'une combinaison de ces moyens ou d'autres moyens, et vous convenez qu'il vous appartient d'accéder à ces communications. Sauf dispositions contraires de la loi, toutes les communications électroniques que nous vous fournissons, y compris votre relevé, seront réputées vous parvenir le jour où nous où nous vous transmettons un avis par courriel et affichons la communication électronique, même si vous n'y accédez pas pour quelque raison que ce soit. Vous convenez que, à notre seule discrétion, nous pouvons traiter toute résiliation de la présente convention ou toute annulation du service comme étant une suspension temporaire de la présente convention et du service et que nous pouvons vous autoriser à réactiver la présente convention et le service si nous vous en faîtes la demande verbalement ou d'une autre façon que nous pouvons exiger. Vous convenez de ne pas contester une communication électronique parce qu'elle n'était pas écrite ou signée.

Nous nous réservons le droit de vous faire parvenir de temps à autre par la poste ou autrement des communications imprimées pour un compte donné ou pour certaines communications à transmettre, à notre seule discrétion. Vous convenez par conséquent de nous aviser sans tarder de tout changement de votre adresse postale, même si nous communiquons généralement avec vous par voie électronique. Toutefois, si vous vous êtes inscrit à l'option de relevés exclusivement en ligne, le service remplacera généralement les relevés de facturation imprimés et d'autres communications transmises par la poste dès le cycle de facturation suivant votre inscription.

Si le compte est un compte-Carte American Express, vous (le titulaire de la Carte principale) acceptez de fournir à tous les titulaires d'une Carte supplémentaire la présente convention et tous les avis applicables liés à celle-ci.

Nous ne pouvons être tenus responsables si vous ne recevez pas les communications en raison d'une modification ou du caractère invalide de votre adresse électronique, en raison d'une panne du système, d'une interruption d'un système de communication, en raison des paramètres de votre compte de courriel ou pour toute autre raison. Le cas échéant, il vous



incombe entièrement de rectifier les paramètres de votre compte de courriel et d'ajuster tout filtre anti-pourriels pour que vous receviez nos communications par courriel. Le fait de ne pas recevoir un avis par courriel ou de ne pas pouvoir accéder aux Services en ligne, à votre relevé électronique ou à toute autre communication pour quelque raison que ce soit ne vous dégage pas exceptionnellement de votre obligation de payer le solde de votre compte à temps, conformément aux exigences de la convention Amex. Par ailleurs, vous êtes toujours lié par les modalités régissant les relevés et les autres communications. Vous pouvez obtenir un relevé ou d'autres communications de remplacement moyennant des frais applicables, tel qu'il est énoncé dans la convention Amex.

Si vous repassez à l'option de relevés imprimés et envoyés par la poste, vous comprenez et acceptez que le traitement de votre demande nécessitera un certain temps et que vous devrez continuer de recevoir le service en accédant en ligne à votre relevé et aux avis, tant que vous ne recevrez pas un relevé da facturation imprimé par la poste. Nous pourrions continuer à vous transmettre d'autres communications par voie électronique. La résiliation de la présente convention n'entraîne pas la résiliation de la convention Amex ou de toute autre entente et ne vous dégage aucunement de vos obligations de payer toutes les sommes que vous nous devez au moyen d'un mode de paiement que nous acceptons.

Nous pouvons annuler, modifier ou suspendre la présente convention ou le service en tout temps avec préavis et nous pouvons résilier, modifier ou suspendre la présente convention ou le service sans préavis si nous jugeons que vous êtes en situation de non-conformité aux termes de la présente convention ou de la convention Amex ou si nous éprouvons des difficultés techniques ou sécuritaires avec le service. Si le compte est résilié, nous avons le droit d'annuler le service sans préavis. Si le compte est remplacé, il vous incombe de vous réinscrire au service. Cependant, dans le cas d'une Carte de remplacement portant le même numéro de compte, le service continuera automatiquement sans interruption. Il pourrait aussi y avoir d'autres cas nécessitant la réinscription au service.

Il vous appartient entièrement d'obtenir et de conserver un ordinateur, un logiciel et les lignes de communication compatibles nécessaires pour accéder correctement au service selon toutes les lois applicables et nos exigences. Tous les frais de télécommunications et les autres frais que vous engagez pour accéder au service sont à votre charge exclusive. Les exigences en matière de technologie et de sécurité peuvent changer de temps à autre. Nous ne pouvons être tenus responsables de toute mauvaise utilisation que vous ou toute personne pouvez faire du service et vous devez assurer la sécurité de vos *code d'utilisateur* et *mot de passe* pour les Services en ligne. Si le service n'est pas offert dans votre région, vous convenez que les seules solutions sont de ne pas vous y inscrire ou de le résilier. Vous acceptez de ne pas utiliser le service à des fins illégales ou abusives ou d'une façon qui l'altérerait, qui interférerait avec lui ou qui l'interromprait ou qui altérerait un bien qui nous appartient ou qui appartient à un tiers, qui interférerait avec ce bien ou qui l'interromprait. Vous acceptez de nous aviser immédiatement de toute utilisation du service qui est illégale, non autorisée, frauduleuse ou interdite par la présente convention.

Dans les limites permises par les lois applicables, nous ne pouvons être tenus responsables envers vous ou un tiers des dommages accessoires, indirects, consécutifs, spéciaux, punitifs ou exemplaires de quelque nature qu'ils soient résultant ou découlant de la présente convention et du service (qu'il s'agisse d'une faute contractuelle, d'une faute délictuelle, de la responsabilité stricte, du fait de la responsabilité de produits ou autrement), y compris notamment la perte de



rentrées, la perte de profits, une perte d'affaires, l'interruption des activités ou toute perte économique, même si nous avons été avisés de la possibilité de tels dommages. Nous n'avons fait aucune garantie quant à la qualité marchande, à l'adaptation à un usage précis ou à l'absence de violation du service et ne garantissons aucunement que le service répondra à vos exigences, qu'il ne sera pas interrompu, que sa livraison se fera toujours dans les délais et qu'il sera exempt d'erreurs. Toute utilisation du service et de tout matériel ou donnée téléchargé ou obtenu autrement par l'utilisation du service est faite à votre discrétion et à vos risques, et vous êtes le seul responsable de tout dommage, y compris notamment les dommages à votre ordinateur ou à vos données. Vous convenez que la seule solution est alors de résilier le service. La présente disposition demeurera en vigueur après la résiliation de la présente convention.

ANNEXE - MODALITÉS SUR LE MODE DE LIVRAISON DU RELEVÉ ET L'AVIS PAR COURRIEL - RELEVÉ PRÊT À CONSULTER

Les présentes Modalités sur le mode de livraison du relevé et l'avis par courriel - Relevé prêt à consulter complètent la convention entre le titulaire et la Banque Amex du Canada.

Options d'envoi du relevé et avis par courriel

Tous les titulaires de la Carte affaires et de la Carte affaires achats inscrits à *Mon compte* ont le droit, sous réserve du choix effectué par leur entreprise et expliqué ci-après, de sélectionner l'option Relevé papier, avec avis par courriel - Relevé prêt à consulter. Cet avis vous informera que vous pouvez consulter, télécharger ou imprimer une version PDF de votre relevé de facturation mensuel et comportera un lien vers *Mon compte*.

Relevé papier, avec avis par courriel - Relevé prêt à consulter

Si vous avez le droit de sélectionner cette option et que vous la choisissez, vous continuerez à recevoir votre relevé de facturation mensuel par la poste. En outre, nous vous transmettrons aussi un avis par courriel - Relevé prêt à consulter habituellement dans les cinq jours suivant la date de votre relevé de facturation mensuel, à l'adresse électronique indiquée dans votre profil de *Mon compte*. Cet avis vous informera que vous pouvez consulter, télécharger ou imprimer votre relevé de facturation mensuel et comportera un lien vers *Mon compte*. Après avoir cliqué sur ce lien, vous devrez ouvrir une session à l'aide de votre code d'utilisateur et de votre mot de passe pour accéder aux données de votre compte et consulter vos relevés de facturation électroniques mensuels.

Les relevés de facturation mensuels papier continueront à être postés à l'adresse versée au dossier au moment de l'émission de la Carte ou à celle que vous ou l'administrateur de votre programme nous aurez communiquée par la suite. Il vous incombe de payer le solde de votre relevé de facturation mensuel conformément à la convention entre le titulaire et la Banque Amex du Canada.



Pour vous assurer de bien recevoir votre avis par courriel - Relevé prêt à consulter, vous devez garder votre adresse électronique à jour dans *Mon compte*

Relevé papier, sans avis par courriel - Relevé prêt à consulter

Si vous avez le droit de sélectionner cette option et que vous la choisissez, vous continuerez à recevoir votre relevé de facturation mensuel par la poste, mais vous ne recevrez pas d'avis par courriel - Relevé prêt à consulter. Les relevés de facturation mensuels papier continueront à être postés à l'adresse versée au dossier au moment de l'émission de la Carte ou à celle que vous ou l'administrateur de votre programme nous aurez communiquée par la suite. Il vous incombe de payer le solde de votre relevé de facturation mensuel conformément à la convention entre le titulaire et la Banque Amex du Canada.

Remarque : si votre entreprise a rendu obligatoire l'option du relevé en ligne pour votre compte-Carte affaires ou votre compte-Carte affaires achats (ou si cette option est autorisée et que vous l'avez choisie), sujet traité plus en détail ci-après, vous serez automatiquement inscrit au programme d'avis par courriel - Relevé prêt à consulter. En effet, tous les titulaires qui ont accès à leur relevé en ligne en sont d'emblée informés par courriel.

Option de relevé électronique seulement

C'est à votre entreprise qu'il appartient de décider si vous avez le droit de choisir l'option de relevé électronique seulement. Si cette option vous est offerte ou si elle est obligatoire pour votre compte-Carte affaires ou votre compte-Carte affaires achats, c'est que votre entreprise vous a donné la possibilité de choisir l'option de relevé électronique seulement ou qu'elle vous oblige à recevoir vos relevés de facturation mensuels par voie électronique seulement à l'avenir. Les titulaires cesseront de recevoir des relevés de facturation mensuels papier dès l'émission du prochain relevé de facturation mensuel suivant la date où vous ou votre entreprise avez choisi l'option de relevé électronique seulement.

Relevé électronique seulement, avec avis par courriel - Relevé prêt à consulter

Si vous avez le droit de sélectionner cette option et que vous la choisissez ou si votre entreprise a rendu cette option obligatoire, vous ne recevrez plus votre relevé de facturation mensuel par la poste; tous les relevés à venir vous seront envoyés par voie électronique seulement dans *Mon compte**, l'outil Internet sécurisé d'American Express. En outre, nous vous transmettrons aussi un avis par courriel - Relevé prêt à consulter habituellement dans les cinq jours suivant la date de votre relevé de facturation mensuel, à l'adresse électronique indiquée dans votre profil de *Mon compte*. Cet avis vous informera que vous pouvez consulter, télécharger ou imprimer votre relevé de facturation mensuel et comportera un lien vers *Mon compte*. Après avoir cliqué sur le lien qui mène vers *Mon compte*, vous devrez ouvrir une session à l'aide de votre code d'utilisateur et de votre mot de passe pour accéder aux données de votre compte et consulter vos relevés de facturation électroniques mensuels.

Pour vous assurer de bien recevoir votre avis par courriel - Relevé prêt à consulter, vous devez garder votre adresse électronique à jour dans *Mon compte* ou informer la Banque Amex du



Canada de tout changement d'adresse. Si, pour quelque raison que ce soit, vous ne recevez pas votre avis par courriel - Relevé prêt à consulter, vous devez néanmoins payer le solde mensuel de votre compte-Carte conformément à la convention entre le titulaire et la Banque Amex du Canada.

Votre relevé de facturation mensuel électronique est considéré comme un document officiel. Si votre compte devient en souffrance, un relevé mensuel papier vous sera posté à l'adresse versée en dossier jusqu'à ce que votre compte soit de nouveau en règle. Une fois votre compte en règle, vous ne recevrez plus de relevés papier et devrez accéder à votre relevé en ligne pour consulter votre solde et vos opérations.

* Pour assurer la confidentialité de vos renseignements et de ceux de l'entreprise, le navigateur servant à ouvrir la session de *Mon compte* doit utiliser un protocole de chiffrement SSL de 128 bits.